



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 22 OCTOBRE 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-10-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of October 22, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 21, il répond aux questions de 8 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 47.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024

RÉSOLUTION N° 24-10-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of September 17, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 17, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 17, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport sur les états comparatifs des revenus et charges

6. Modification au financement de certains projets adoptés dans des programmes triennaux antérieurs

RÉSOLUTION N° 24-10-03

Objet : Modification au financement de certains projets adoptés dans des programmes triennaux antérieurs

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De modifier le financement des projets suivants en retirant le financement par fonds de roulement :

- 2018-100-10 (Réaménagement du magasin): 10 500 \$
- 2019-710-01 (Mise à jour du parc Connaught): 100 000 \$

RESOLUTION NO. 24-10-03

Subject: Changes to the funding of certain projects adopted in previous three-year programs capital expenditures

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To amend the funding for the following projects by removing the working capital funding:

- 2018-100-10 (Réaménagement du magasin): \$10,500
- 2019-710-01 (Mise à jour du parc Connaught): \$100,000

- 2022-310-25 (Réfection de la passerelle Montgomery): 480 000 \$
- 2024-310-08 (Réaménagement de la rue Bates) : 50 000 \$

D'annuler le projet suivant:

- 2020-320-11 (Remplacement des barrières - Selwood): 100 000 \$

De redistribuer le total de 740 000 \$ du fonds de roulement au PTI en 2025 dans différents projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2022-310-25 (réfection de la passerelle Montgomery): \$ 480,000

- 2024-310-08 (Réaménagement de la rue Bates): \$50,000

To cancel the following project:

- 2020-320-11 (remplacement des barrières - Selwood): \$100,000

To redistribute the total of \$740,000 from working capital to the ITP in 2025 to various projects.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Roulez Vert- Volet « Acquisition de deux véhicules électriques » Autorisation de signature

RÉSOLUTION N° 24-10-04

Objet : Demande d'aide financière dans le cadre du programme Roulez Vert- Volet « Acquisition de deux véhicules électriques » Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Ville a fait l'acquisition de deux (2) véhicules électriques, Projet n° 2024-320-05 et est admissible à une aide financière dans le cadre du programme Roulez Vert du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De mandater madame Ginette Leclair, directrice des services techniques, ou en son absence monsieur Luc Perreault, directeur adjoint aux services techniques - Travaux publics, afin de compléter tous les documents requis, de présenter et de signer, pour la Ville de Mount-Royal, une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme précité et à signer les documents relatifs à cette demande.

De verser, advenant la réception d'un montant de cette subvention par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la somme au poste budgétaire 21-630-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-04

Subject: Request for financial assistance under the Roulez Vert program – “Acquisition of two electric vehicles” component Signature authorization

WHEREAS the Town has purchased two (2) electric vehicles, Project no. 2024-320-05, and is eligible for financial assistance under the Roulez Vert program of the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To mandate Mrs. Ginette Leclair, Director of Technical Services, or in her absence Mr. Luc Perreault, Assistant Director of Technical Services - Public Works, to complete all required documents, to submit and sign, on behalf of the Town of Mount Royal, a request for financial assistance to the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, within the framework of the aforementioned program, and to sign all documents pertaining to said request.

To deposit, in the event of receipt of a grant from the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, the amount to budget item 21-630-00-000.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2024

RÉSOLUTION N° 24-10-05

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} septembre au 30 septembre 2024 :

Masse salariale :	2 111 776 \$
Fournisseurs et autres paiements :	2 443 297 \$
Dépenses de fonction - Élus et directrice générale :	44 \$
Frais de financement :	291 910 \$
Total des déboursés :	4 847 027 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-05

Subject: Ratification of disbursements for the period of September 1st to September 30, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between September 1st to September 30, 2024:

Payroll:	\$2,111,776
Suppliers and other payments:	\$2,443,297
Function expenses - Council and Town Manager :	\$44
Financing costs:	\$291,910
Total disbursements:	\$4,847,027

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Affectation du surplus accumulé

RÉSOLUTION N° 24-10-06

Objet : Affectation du surplus accumulé

ATTENDU QUE des élections municipales sont prévues en 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville a une réserve financière de 220 000 \$ destinée à couvrir les dépenses lors des élections générales ou partielles ;

ATTENDU QUE les dépenses pour tenir des élections générales en 2025 sont estimées à 310 000 \$;

ATTENDU QUE la réserve financière est insuffisante pour couvrir l'intégralité des dépenses prévues pour les élections générales de 2025 ;

ATTENDU qu'il est essentiel d'assurer le financement complet des dépenses administratives pour les élections générales ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'affecter un montant de 90 000 \$ du surplus accumulé au financement des dépenses administratives des élections de 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-06

Subject: Accumulated Surplus

WHEREAS municipal elections are scheduled for 2025;

WHEREAS the Town has a financial reserve of \$220,000 to cover expenses incurred during general elections or by-elections;

WHEREAS the cost of holding a general election in 2025 is estimated at \$310,000;

WHEREAS the financial reserve is insufficient to cover all expenses anticipated for the 2025 general election;

WHEREAS it is essential to ensure full funding of administrative expenses for general elections;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To appropriate an amount of \$90,000 from the accumulated surplus to the financing of administrative expenses of the 2025 election.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt, 40, avenue Roosevelt et 3201, boulevard Graham

RÉSOLUTION N° 24-10-07

Objet : Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt, 40, avenue Roosevelt et 3201, boulevard Graham

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 99 100 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2027, pour l'entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt, 40, avenue Roosevelt et 3201, boulevard Graham comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie SOLUTIONS NETTOYAGE DE LUXE INC., le contrat (C-2024-55A) Entretien ménager du 10-20, avenue Roosevelt, 40, avenue Roosevelt et 3201, boulevard Graham, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 32 152,67 \$ (taxes incluses), pour la première année et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement 2024 à 2027

Imputation : 02-222-01-447 « Services extérieurs Autres-Édifice incendie & ingénierie »

Contrat : 69 812,54 \$ (taxes incluses) pour 36 mois + coût ajusté à l'IPC

Dépense : 76 500 \$ (taxes incluses) pour 36 mois + coût ajusté à l'IPC

Crédit : 69 854,70 \$ pour 36 mois + coût ajusté à l'IPC

Imputation : 02-372-01-447 « Services extérieurs - Édifice génie »

Contrat : 7 398,64 \$ (taxes incluses) pour 9 mois

Dépense : 8 100 \$ (taxes incluses) pour 9 mois

Crédit : 7 396,38 \$ pour 9 mois

Imputation : 02-195-01-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Contrat : 13 348,60 \$ (taxes incluses) pour 27 mois + coût ajusté à l'IPC

Dépense : 14 500 \$ (taxes incluses) pour 27 mois + coût ajusté à l'IPC

Crédit : 13 240,43 \$ pour 27 mois + coût ajusté à l'IPC

RESOLUTION NO. 24-10-07

Subject: Housekeeping at 10-20 Avenue Roosevelt, 40 Avenue Roosevelt and 3201 Graham Boulevard

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$99,100 (taxes included) for the period from November 1, 2024, to October 31, 2027, for the housekeeping of 10-20 Roosevelt Avenue, 40 Roosevelt Avenue and 3201 Graham Boulevard, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company SOLUTIONS NETTOYAGE DE LUXE INC., the contract (C-2024-55A) Housekeeping of 10-20 Roosevelt Avenue, 40 Roosevelt Avenue and 3201 Graham Boulevard, at the unit prices submitted, for a total amount of \$32,152.67 (taxes included), for the first year and at the same amount, but adjusted annually according to the IPC for subsequent years, all in accordance with the call for tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budgets 2024 to 2027

Appropriation: 02-222-01-447 " Services extérieurs Autres-Édifice incendie & ingénierie "

Contract: \$69,812.54 (taxes included) for 36 months + cost adjusted to IPC

Expense: \$76,500 (taxes included) for 36 months + cost adjusted to IPC

Credit: \$69,854.70 for 36 months + cost adjusted to IPC

Appropriation: 02-372-01-447 " Services extérieurs - Édifice génie "

Contract: \$7,398.64 (taxes included) for 9 months

Expense: \$8,100 (taxes included) for 9 months

Credit: \$7,396.38 for 9 months

Appropriation: 02-195-01-522 " Entretien et réparations - Bâtiments et terrains "

Contract: \$13,348.60 (taxes included) for 27 months + cost adjusted to IPC

Expense: \$14,500 (taxes included) for 27 months + cost adjusted to IPC

Credit: \$13,240.43 for 27 months + cost adjusted to IPC

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville de 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

The credits required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope from 2025 to 2027.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Adhésion au regroupement d'achat pour la fourniture et transport de sel de déglçage des chaussées et octroi du contrat pour l'hiver 2024-2025

RÉSOLUTION N° 24-10-08

Objet : Adhésion au regroupement d'achat pour la fourniture et transport de sel de déglçage des chaussées et octroi du contrat pour l'hiver 2024-2025

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De confirmer que la Ville de Mont-Royal adhère au regroupement d'achats pour la fourniture et transport de sel de déglçage des chaussées géré par la Ville de Montréal pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2028 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2027-2028 ;

De confirmer que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Mont-Royal devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

De confier à la Ville de Montréal le mandat de préparer, au nom de la Ville de Mont-Royal et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2024-2025 à 2027-2028 inclusivement ;

De confier à la Ville de Montréal le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

De confirmer que si la Ville de Montréal adjudge un contrat, la Ville de Mont-Royal s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

De s'engager, afin de permettre à la Ville de Montréal de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Ville de Mont-Royal lui fournisse les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville de Montréal ;

Ainsi que :

RESOLUTION NO. 24-10-08

Subject: Participation in the purchasing group for the supply and delivery of street de-icing salt and awarding of the contract for winter 2024-2025

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To confirm that the Town of Mount Royal participate in the purchasing group for the supply and delivery of street de-icing salt managed by the Ville de Montréal for four (4) years until April 30, 2028, which represents the term of the contracts for the 2027–2028 season;

To confirm that to opt out of this group purchasing program, the Town of Mount Royal must send a resolution from its Town Council to this effect at least thirty (30) days prior to the publication date of the annual public call for tenders;

To mandate the Ville de Montréal to prepare tender documents on behalf of the Town of Mount Royal and on behalf of the other interested municipalities to award group purchasing contracts for the sodium chloride needed for the activities of the Municipality, for the winters from 2024–2025 to 2027–2028 inclusively;

To mandate the Ville de Montréal to analyze the received tenders and award the contracts;

To confirm that, if the Ville de Montréal awards a contract, the Town of Mount Royal undertakes to comply with the terms of that contract as if it had entered into it directly with the supplier to whom the contract was awarded;

To undertake, in order to enable the Ville de Montréal to prepare its call for tender document, that the Town of Mount Royal will provide the quantities of product it will need by completing, when requested, the information sheet and returning it on the established date;

To forward a signed copy of this resolution to the Ville de Montréal;

And also :

D'accorder à Compass Minerals Canada Corp. le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées régulier pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 avril 2025, au prix unitaire soumis de 94,78 \$ par tonne métrique, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal ;

D'accorder à Cargill sel, Sécurité Routière le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées traité pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 avril 2025, au prix unitaire soumis de 116,48 \$ par tonne métrique, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal ;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats de sel tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2024 et 2025

Imputation: 02-330-00-622 « Matériel - Sel, sable »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to Compass Minerals Canada Corp. the contract for supply and delivery of regular road de-icing salt for the Town of Mount Royal from October 1, 2024, to April 30, 2025, at the unit price submitted of \$94.78 per metric ton, plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

To award to Cargill sel, Sécurité Routière, the contract for supply and delivery of treated road de-icing salt for the Town of Mount Royal from October 1, 2024, to April 30, 2025, at the unit price submitted of \$116.48 per metric ton plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

To authorize the Town Manager to purchase salt as required to meet the operational needs of the Town, and this within the financial framework of the adopted budgets of the Town, all according to Town Regulations, policies and procedures.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2024 and 2025 Operating Budget

Appropriation: 02-330-00-622 "Matériel - Sel, sable"

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison de deux véhicules électriques 2024 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 24-10-09

Objet : Fourniture et livraison de deux véhicules électriques 2024 ou plus récent

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 115 064,68 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de deux véhicules électriques de marque Volkswagen, Modèle ID.4 ;

D'attribuer le contrat au fournisseur Volkswagen Groupe Canada Inc au prix forfaitaire de 115 064,68 \$ (taxes incluses);

RESOLUTION NO. 24-10-09

Subject: Supply and delivery of two electric vehicles 2024 or newer

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$115,064.68 (taxes included) for the supply and delivery of two Volkswagen ID.4 electric vehicles;

To award the contract in the amount of \$115,064.68 (taxes included) to Volkswagen Groupe Canada Inc;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

PTI 2024 règlement d'emprunt E-2402 amorti sur une période de (dix) 10 ans

Imputation :

Poste budgétaire : 22-300-00-741

Projet N°: 2024-320-05 "Achat de deux (2) véhicules électriques "

Contrat : 115 064,68 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 115 064,68 \$ (taxes incluses)
Crédit budgétaire : 105 069,39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge expenses related to this contract as follows:

Source:

PTI 2024 borrowing by-law E-2402 amortized over (ten) 10 years

Allocation:

Budget item: 22-300-00-741

Project N°: 2024-320-05 "Purchase of two (2) electric vehicles"

Contract: \$115,064.68 (taxes included)
Total expenditure: \$115,064.68 (taxes included)
Budget credit: \$105,069.39

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Dépenses supplémentaires - Entretien des bacs roulants

RÉSOLUTION N° 24-10-10

Objet : Dépenses supplémentaires - Entretien des bacs roulants

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 52 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat accordé à la compagnie USD GLOBAL INC. pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2024 pour la réparation et le remplacement des bacs roulants comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Dépense : 31 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 28 307,14 \$

02-452-00-459 « Résidus de jardin/Développement durable »

Dépense : 21 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 19 175,81 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-10

Subject: Additional expenses - Maintenance of rolling bins

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an additional expense of \$52,000 (taxes included) under the contract awarded to the company USD GLOBAL INC. to cover expenses until the end of 2024 for the maintenance of rolling bins, including all incidental costs, if applicable;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2024 Operating Budget

Appropriation : 02-452-00-446 "Services extérieurs - Collectes sélectives"

Expense: 31 000.00 \$ (taxes incluses)
Credit: 28 307.14 \$

02-452-00-459 "Résidus de jardin/Développement durable"

Expense: 21 000,00 \$ (taxes incluses)
Credit: 19 175.81 \$

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Système de pondération et d'évaluation - Services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages

RÉSOLUTION N° 24-10-11

Objet : Système de pondération et d'évaluation - Services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour des services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-11

Subject: Bid weighting and evaluation system - Professional claims adjuster services for damage claims

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for professional services of claims adjusters for damage claims.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Services professionnels pour le remplacement des portes et la réparation du vestibule d'entrée de la bibliothèque

RÉSOLUTION N° 24-10-12

Objet : Services professionnels pour le remplacement des portes et la réparation du vestibule d'entrée de la bibliothèque

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le remplacement des portes et la réparation du vestibule d'entrée de la bibliothèque;

D'entériner une dépense de 6 726,04 \$ (taxes incluses) à COEX pour la préparation du rapport d'expertise dans le cadre de ce projet;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville;

D'autoriser l'emprunt d'une somme de 50 000 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter ces dépenses en immobilisations et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Fonds de roulement

Imputation : Projet : 2019-770-01 « Portes coulissantes bibliothèque »

RESOLUTION NO. 24-10-12

Subject: Professional services for replacing doors and repairing the library entrance vestibule

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$50,000 (taxes included) for professional services for replacing doors and repairing the library entrance vestibule;

To approve an expense of \$6,726.04 (taxes included) for the preparation of an expertise report for this project by COEX;

To authorize the Town Manager to grant various contracts required for the execution of this project, all in accordance with the Town's policies, rules and procedures;

To authorize a loan of \$50,000 (taxes included) from the Working Fund to cover this capital expenditure and to repay this amount and to repay this amount over a period of 5 years;

To charge these expenditures as follows:

Source: Working Fund

Appropriation:Project: 2019-770-01 "Portes coulissantes bibliothèque"

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Budget account: 22-700-00-722

Dépense : 50 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 45 656,00 \$

Expenses: \$50,000 (taxes included)
Credit: \$45,656

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Services professionnels pour la restauration des marches devant l'Hôtel de Ville

RÉSOLUTION N° 24-10-13

RESOLUTION NO. 24-10-13

Objet : Services professionnels pour la restauration des marches devant l'Hôtel de Ville

Subject: Professional services for the restoration of the steps in front of City Hall

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'autoriser une dépense de 80 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la restauration des marches devant l'Hôtel de Ville.

To authorize an expenditure of \$80,000 (taxes included) for professional services for the restoration of the steps in front of City Hall.

D'entériner une dépense de 18 309,77 \$ (taxes incluses) à C2V pour la préparation du rapport d'expertise dans le cadre de ce projet.

To approve an expense of \$18,309.77 (taxes included) for the preparation of an expertise report for this project by C2V.

D'autoriser la Directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville.

To authorize the Town Manager to grant various contracts required for the execution of this project, all in accordance with the Town's policies, rules and procedures.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge these expenditures as follows:

Provenance : Règlement d'emprunt E-2301, amorti sur une période de 25 ans

Source: Loan regulation E-2301, amortized over a period of 25 years

Imputation : Projet : 2023-310-06 « 90 Roosevelt - Restauration des marches devant l'hôtel de ville »

Appropriation: Project : 2023-310-06 "90 Roosevelt - Restauration des marches devant l'hôtel de ville"

Compte budgétaire : 22-100-00-721

Budget account : 22-100-00-721

Dépense : 80 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 73 050,66 \$

Expenses : \$80,000.00 (taxes included)
Credit : \$73,050.66

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de déchets - Pluie forte du 9-10 août 2024

RÉSOLUTION N° 24-10-14

Objet : Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de déchets - Pluie forte du 9-10 août 2024

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'affecter 119 209,30 \$ du surplus accumulé non affecté de la Ville pour financer les dépenses engagées par la Ville suite à la forte pluie du 9-10 août 2024.

D'autoriser une dépense supplémentaire de 119 209,30 \$ (taxes incluses) à la compagnie DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. pour les travaux de collecte et transport de déchets, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière de la part du Ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec ;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-451-00-446 « Services extérieurs - Collecte de déchets »

Dépense : 119 209,30 \$ (taxes incluses)
Crédit : 108 853,98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-14

Subject: Additional expenses - Waste collection and transportation - Heavy rain - August 9-10, 2024

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To appropriate \$119,209.30 from the Town's unrestricted accumulated surplus to fund the expenses incurred by the City following the heavy rain of August 9-10, 2024.

To authorize an additional expense of \$119,209.30 (taxes included) to the company DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. for waste collection and transportation work, including all incidental costs, if applicable;

To authorize the Town manager to submit a request for financial assistance from the Ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec;

To charge these expenses as follows:

Source: 2024 Operating Budget

Charge: 02-451-00-446 "Services externes – Mesures d'urgence"

Expense: \$119,209.30 (taxes included)
Credit: \$108,853.98

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures

RÉSOLUTION N° 24-10-15

Objet : Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 153 183,17 \$ (taxes incluses) en 2025 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à Techniparc (9032-2454 QC Inc.) le renouvellement de ce contrat aux prix unitaires et forfaitaires soumis, jusqu'à concurrence de 153,183,17 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 9 décembre 2024 et le 16 mars

RESOLUTION NO. 24-10-15

Subject: Renewal of the contract for the preparation and the maintenance of the external skating rinks

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$153,183.17 (taxes included) in 2025 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to Techniparc (9032-2454 QC Inc.) the contract renewal to undertake these works for the unit and lump sum prices submitted, up to the amount of \$153,183.17 (taxes included) for the period between December 9, 2024, and March 16,

2025, conformément aux documents de soumission ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Budget de fonctionnement 2025

Imputation :

02-732-01-447

« Contrat extérieur - Patinoires extérieures »

153 183,17 \$ (taxes incluses)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Operating budget 2025

Appropriation:

02-732-01-447

“Contrat extérieur - Patinoires extérieures”

\$153,183.17 (taxes included)

Credits required for this activity will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dépenses supplémentaires - Services de laboratoire 2023

RÉSOLUTION N° 24-10-16

Objet : Dépenses supplémentaires - Services de laboratoire 2023

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 1 134,23 \$ (taxes incluses), en 2023, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie ATKINSRÉALIS CANADA INC. (anciennement SNC-LAVALIN INC.) pour des services de laboratoires afin de vérifier la qualité des matériaux utilisés, de leur mise en place et du respect des exigences aux devis ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2303

Imputation : projet 2023-310-17 "Programme annuel - Rues et trottoirs"

Dépense : 1 134,23 \$ (taxes incluses)

Crédit : 1 035,70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-16

Subject: Additional expenses - Laboratory services 2023

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$1,134.23 (taxes included), in 2023, as part of the contract granted to the company ATKINSRÉALIS CANADA INC. (previously SNC-LAVALIN INC.) for laboratory services and testing, in order to verify and control the quality of the materials used, their emplacement and ensuring they meet the required specifications;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2303

Appropriation: Project 2023-310-17 "Programme annuel - Rues et trottoirs"

Contract: \$1,134.23 (taxes included)

Credit: \$1,035.70

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Dépenses supplémentaires - Services professionnels d'experts en sinistre

RÉSOLUTION N° 24-10-17

Objet : Dépenses supplémentaires - Services professionnels d'experts en sinistre

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 332 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme R. Guertin & Associés pour les services d'experts en sinistre pour l'année 2024 ;

D'affecter la somme de 332 000 \$, taxes incluses, en provenance du surplus accumulé non affecté au budget d'opération 02-140-00-417 pour couvrir les dépenses reliées aux services professionnels d'experts en sinistre pour l'année 2024 ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Surplus accumulé non affecté

Compte budgétaire : 02-140-00-417

Contrat : SMI-2023-23

Dépense : 332 000,00 \$ taxes incluses
Crédit budgétaire : 303 160,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-17

Subject: Additional expenditure - Professional claims adjuster services

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$332,000 (taxes included) under the contract awarded to the firm R.Guertin & Associés for claims adjuster services for 2024;

To appropriate \$332,000, taxes included, from the Town's accumulated surplus to investment activities to operating budget 02-140-00-417 to cover expenses related to professional claims adjuster services for 2024;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Non-appropriated accumulated surplus

Allocation: 02-140-00-417

Contract: SMI-2023-23

Expense: \$332,000.00 taxes included
Credit: \$303,160.25

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Entérinement de l'entente pour le camionnage en vrac 2024-2025

RÉSOLUTION N° 24-10-18

Objet : Entérinement de l'entente pour le camionnage en vrac 2024-2025

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 188 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2025 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'entériner l'entente liant TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le ministère des Transports du Québec, pour la période comprise du 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} mai 2025, conformément au protocole d'entente ;

RESOLUTION NO. 24-10-18

Subject: Ratification of the agreement for bulk trucking 2024-2025

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$57,000 (taxes included) to cover the period of November 1 to December 31, 2024, for the hourly rental of 12-wheel trucks with an operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$188,000 (taxes included) to cover the period of January 1 to May 1, 2025, for the hourly rental of 12-wheel trucks with an operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory cost;

To ratify the agreement between TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, at the unit prices established by the Ministry of Transport of Quebec, for the period between November 1, 2024, and May 1, 2025, in accordance with the protocol agreement;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à cette entente à l'intérieur du cadre financier de la Ville adopté pour 2024 et 2025, le tout selon les procédures et politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 57 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 52 048,60 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Imputation : 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 188 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 171 669,06 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with this agreement within the Town budget adopted for 2024 and 2025, all according to Town policies and procedures;

To charge the expenses related to this agreement as follows:

Source: 2024 operating budget

Appropriation: 02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$57,000.00 (taxes included)
Credit: \$52,048.60

Source: 2025 operating budget

Appropriation: 02-330-00-516 - "Rental - Machinery, tools and equipment"

Expense: \$188,000.00 (taxes included)
Credit: \$171,669.06

The credits required for this purpose will be maintained within the budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-10-19

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 20 septembre 2024 :

Plan n° 1 : 65 Thornton pour « Modification de la porte d'entrée, de la couleur des fenêtres, des soffites et des fascias » ;

Plan n° 2 : 2175 Hanover pour « Changement de la couleur des bardeaux d'asphalte de la toiture » ;

Plan n° 3 : 371 Simcoe pour « Changement de la porte d'entrée » ;

Plan n° 4 : 239 Brookfield pour « Changement des fenêtres » ;

Plan n° 5 : 217 Carlyle pour « Changement des fenêtres et des portes » ;

Plan n° 6 : 367 Rockland pour « Remplacement des fenêtres » sous la réserve suivante :

- les deux fenêtres en façade côté gauche doivent être subdivisées en 3 panneaux, telles que l'existant ;

RESOLUTION NO. 24-10-19

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 20, 2024:

Plan no. 1: 65 Thornton for "Modification of front door, window colour, soffits and fascia";

Plan no. 2: 2175 Hanover for "Changing the colour of asphalt shingles for the roof";

Plan no. 3: 371 Simcoe for "Change of entrance door";

Plan no. 4: 293 Brookfield for "Change of windows";

Plan no. 5: 217 Carlyle for "Change of windows and doors";

Plan no. 6: 367 Rockland for "Window replacement"; subject to the following:

- the two windows on the left-hand side of the façade are to be subdivided into 3 panels, as the existing ones;

Plan n° 8 : 750 Marlboro pour « Modification au PIIA approuvé : Travaux d'ajout d'un étage dans les combles, rehaussement de la toiture et ajout d'un nouveau perron en façade » ;

Plan n° 9 : 599 Walpole pour « Réfection de la toiture » sous la réserve suivante :

- la toiture métallique est recevable, mais le profilé doit être similaire à celui d'un bardeau d'asphalte (type plat et non texturé) ;

Plan n° 10 : 152 Jasper pour « Modification au PIIA accepté : Modification de la toiture du garage » ;

Plan n° 14 : 821 Caledonia pour « Modifications au PIIA aux fenêtres en saillie et à la marquise du garage » sous la réserve suivante :

- la marquise au-dessus du garage doit être maintenue.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 20 septembre 2024 :

Plan n° 7 : 486 Lazard pour « Agrandissement », non favorable selon les motifs suivants :

- il y a lieu de valider les calculs de démolition avant de poursuivre le projet ;

- projet à retravailler en préservant la typologie de la maison prairie et en se tenant aux critères de PIIA. Tel que présenté, le bâtiment est dénaturé ;

- la composition asymétrique d'origine est perdue à cause de l'ajout du toit à l'entrée principale (ce qui crée un geste vertical). L'horizontalité doit être maintenue également ;

- préserver un jeu de matériaux entre les étages, plutôt que la brique rouge uniforme (composition architecturale asymétrique) ;

- caractéristiques d'origine à préserver, telles que la marquise, la baie vitrée et la cheminée ;

- revoir la volumétrie.

Plan n° 13 : 1975 Fleming pour « Agrandissement et transformation en typologie cottage », non favorable selon les motifs suivants :

- les derniers commentaires du CCU sont maintenus ;

- le concept n'est pas recevable, car la typologie d'une maison demi-niveau doit être maintenue, telle que les critères de PIIA.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 4 octobre 2024 :

Plan n° 3 : 456 Beverley pour « Modification des fenêtres et de la porte patio » ;

Plan no. 8: 750 Marlboro for "Modification to approved PIIA: Work to add a storey in the attic, raise the roof and add a new stoop to the facade";

Plan no. 9: 599 Walpole for "Roof repair"; subject to the following:

- metal roofing is acceptable, but the profile must be similar to that of asphalt shingles (flat, non-textured type);

Plan no. 10: 152 Jasper for "Modification to approved PIIA: Modification to garage roof";

Plan no. 14: 821 Caledonia for "Modifications to the PIIA for bay windows and garage awning"; subject to the following:

- the awning over the garage must be maintained.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 20, 2024:

Plan no. 7: 486 Lazard for "Extension"; not favourable due to the following:

- demolition calculations need to be validated before the project can proceed;

- project to be reworked while preserving the prairie house typology and adhering to PIIA criteria. As presented, the building is distorted;

- the original asymmetrical composition is lost due to the addition of the roof at the main entrance (creating a vertical gesture). Horizontality must also be maintained;

- preserve a play of materials between floors, rather than uniform red brick (asymmetrical architectural composition);

- preserve original features such as awning, bay window and chimney;

- review the volumetry.

Plan no. 13: 1975 Fleming for "Extension and conversion to cottage style"; not favourable due to the following:

- the CCU's last comments are maintained;

- the concept is not acceptable, as the typology of a split-level house must be maintained, as per the PIIA criteria.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on October 4, 2024:

Plan no. 3: 456 Beverley for "Modification of windows and patio door";

Plan n° 4 : 445 Leacross pour « Agrandissement en cour avant au RDC » ;

Plan n° 5 : 2061 Graham pour « Réfection des façades ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan no. 4: 445 Leacross for "Front yard extension on ground floor";

Plan no. 5: 2061 Graham for "Renovation of facades".

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 61, boulevard Graham

RÉSOLUTION N° 24-10-20

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 61, boulevard Graham

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 61, boulevard Graham soit le lot 1 683 818 a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement n° 1312 :

- La marge de recul latérale gauche existante à 1,86 m empiétant de 0,12 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de la construction en 1944 ;
- La marge de recul latérale droite existante à 0,81 m empiétant de 1,17 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de l'agrandissement en 1945 ;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit des marges de recul latérales minimales de 2,30 m ;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par les empiètements de 0,12 m et 1,17 m ;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche existante et la marge de recul latérale droite existante, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 6 septembre 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale gauche existante à 1,86 m ainsi que la marge de recul latérale droite existante à 0,81 m pour le bâtiment situé au 61, boulevard Graham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-20

Subject: Minor exemption for the building located at 61, Graham boulevard

WHEREAS the owner of the property located at 61, Graham boulevard, Lot 1 683 818, has submitted a minor exemption request to legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemptions:

- the existing left lateral setback of 1.86 m, encroaching 0.12 m into the setback required by the regulations in force at the time of construction in 1944;
- the existing right lateral setback of 0.81 m, encroaching 1.17 m into the setback required by the regulations in force at the time of construction in 1945;

WHEREAS, following subsequent regulatory changes, the current regulations now require minimum lateral setbacks of 2.30 m;

WHEREAS this variance request is necessary due to the encroachments of 0.12 m and 1.17 m;

WHEREAS the approval of this request will legalize the existing left lateral setback and existing right lateral setback but will not apply to any subsequent construction;

WHEREAS, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemption and after careful consideration during its meeting on September 6, 2024, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor exemption be accepted.

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemption, the legalization of the existing left lateral setback of 1.86 m and the existing right lateral setback of 0.81 m for the building located at 61, Graham boulevard.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. CCU - Membres nommés

RÉSOLUTION N° 24-10-21

Objet : CCU - Membres nommés

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

DE renouveler le mandat de Mmes Roula Heubri, architecte, et Carmen Di Ioia, architecte, pour une période de 2 ans comme membre nommé au sein du CCU.

DE verser une rémunération de 500 \$ par réunion à laquelle elles assisteront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du Règlement N° 1441-19 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à la grille de spécifications de la zone P-459 dans le cadre du projet de redéveloppement du pôle civique de l'avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 24-10-22

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-19 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à la grille de spécifications de la zone P-459 dans le cadre du projet de redéveloppement du pôle civique de l'avenue Roosevelt

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-19 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à la grille de spécifications de la zone P-459 dans le cadre du projet de redéveloppement du pôle civique de l'avenue Roosevelt a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1441-19 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait à la grille de spécifications de la zone P-459 dans le cadre du projet de redéveloppement du pôle civique de l'avenue Roosevelt.

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-21

Subject: CCU - appointed members

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To renew the mandates of Mrs. Roula Heubri, architect, and Mrs. Carmen Di Ioia, architect for a period of 2 years as appointed members of the CCU.

To pay a fee of \$500 per meeting attended.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-10-22

Subject: Adoption of By-law No. 1441-19 to amend zoning By-law No. 1441 with regards to the specifications grid for zone P-459 in connection with the Roosevelt Avenue civic sector redevelopment project

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-19 to amend zoning By-law No. 1441 with regards to the specifications grid for zone P-459 in connection with the Roosevelt Avenue civic sector redevelopment project was preceded by a filing and a notice of motion given on September 17, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-19 to amend zoning By-law No. 1441 with regards to the specifications grid for zone P-459 in connection with the Roosevelt Avenue civic sector redevelopment project.

Vote against: Councillor Maryam Kamali-Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

26. **Adoption du Règlement N° 1450-8 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

RÉSOLUTION N° 24-10-23

Objet : Adoption du Règlement N° 1450-8 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1450-8 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1450-8 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-23

Subject: Adoption of By-law No. 1450-8 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1450-8 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000 was preceded by a filing and a notice of motion given on September 17, 2024;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt By-law No. 1450-8 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. **Adoption du Règlement N° 1458-4 modifiant le Règlement N° 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait au seuil d'appel d'offres de gré à gré**

RÉSOLUTION N° 24-10-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1458-4 modifiant le Règlement N° 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait au seuil d'appel d'offres de gré à gré

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1458-4 modifiant le Règlement N° 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait au seuil d'appel d'offres de gré à gré a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1458-4 modifiant le Règlement N° 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait au seuil d'appel d'offres de gré à gré.

Votes contre : les conseillères Maya Chammas, Maryam Kamali Nezhad et Julie Halde

Le maire choisit d'exercer son droit de vote.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-24

Subject: Adoption of By-law No. 1458-4 amending By-law No. 1458 on contract management with respect to the threshold for call for tenders by mutual agreement

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1458-4 amending By-law No. 1458 on contract management with respect to the threshold for call for tenders by mutual agreement was preceded by a filing and a notice of motion given on September 17, 2024;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt By-law No. 1458-4 amending By-law No. 1458 on contract management with respect to the threshold for call for tenders by mutual agreement.

Votes against: Councillors Maya Chammas, Maryam Kamali Nezhad and Julie Halde

The mayor chooses to exercise his right to vote.

CARRIED BY MAJORITY

28. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1452-2 amending By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include various amendments

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1452-2 amending By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include various amendments and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

29. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement N° 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1451-2 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1451-2 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

30. Dépôt, avis de motion et premier projet de règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées

RÉSOLUTION N° 24-10-25

Objet : Dépôt, avis de motion et premier projet de règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées

1. Avis de motion

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-10-25

Subject: Filing, notice of motion and 1st draft By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas

1. Notice of motion

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a subsequent meeting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

D'adopter le premier projet de règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 5 novembre 2024 à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt the first Draft By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on November 5, 2024, at 5 p.m.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Contrat de sous-traitance – Service de l'approvisionnement

RÉSOLUTION N° 24-10-26

Objet : Contrat de sous-traitance – Service de l'approvisionnement

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 72 192,80 \$ (taxes incluses) pour l'embauche d'un acheteur pour la période du 16 septembre 2024 au 16 mars 2025, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à Actoran Conseil Inc., le contrat pour l'embauche d'un acheteur temporaire, aux taux horaires soumis, soit au prix total estimé de 72 192,80 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission préparée pour ce contrat ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024 et 2025

Imputation : 02-132-00-419 - « Honoraires professionnels – Autres »

Pour l'année 2025, les crédits requis aux fins du présent contrat seront maintenus à l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-26

Subject: Subcontracting Agreement – Procurement Service

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expenditure of \$72,192.80 (taxes included) to hire a buyer for the period from September 16, 2024, to March 16, 2025, including all incidental fees, if case may be;

To award the contract to Actoran Conseil Inc. in the amount of \$72,192.80 (taxes included) for the hiring of a temporary buyer, at the hourly rates submitted, being in conformity with the tender prepared for this contract;

To allocate this expenditure as follows:

Source: Operating budget 2024 and 2025

Charge: 02-132-00-419 - « Professional fees – Other »

For the year 2025, the appropriations required for the purposes of this contract will be maintained within the budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-10-27

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives au budget et au PTI afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à ces séances en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-10-27

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the October 24, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the October 24, 2024, agglomeration council regular meeting as well as all special meetings pertaining to the budget and the PTI in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 18, il répond aux questions de 2 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 22.

34. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-10-28

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-10-28

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To close the meeting at 20:22.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy